

COMMUNE DE CONDE-SUR-VIRE
2 Place Auguste Grandin – 50890 Condé-sur-Vire

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 10 septembre 2020

L'an deux mil vingt, le dix septembre à vingt heures trente, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent PIEN, Maire.

Présents : Mmes Annick ALIX FAUDEMÉR, Sylvie ASSELIN, Esther BEUVE, M. Eric CAUVIN, Mmes Catherine COQUELIN, Isabelle DEGUETTE, MM. Pierrick DELACOTTE, Manoël DUDOUIT, Mme Laurence DUFOUR, M. Alain EUDES, Mme Sylvie GAUTIER, MM. Joël GAUTIER, Emmanuel JAMARD, Mmes Nathalie LECLER, Nathalie LECUIR, MM. Yann LECUYER, Franck LEGIGAN, Sébastien LEMONNIER, Serge LEMONNIER, Alain LENESLEY, Mme Martine LEPAGE, MM. Gilles MALICOT, Cyril PANIEL, Laurent PIEN, Mmes Pierrette POUSSET, Martine SAVARY, MM. Vivek SINGH, Mmes Aurélie VERGIN, Laëtitia VIVIER

Excusés : M. Sébastien LEMONNIER

Absents :

Secrétaire de séance : M. Vivek SINGH

Date de convocation : 3 septembre 2020

Date d'affichage : 15 septembre 2020

Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 28

Pouvoirs : 0

Votants : 28

Délib. n°2020-060 : Demande de subvention de l'association ANPER

L'ANPER (association nationale pour la protection des eaux & rivières), dont le groupe local Normandie a son siège à Ste-Suzanne-sur-Vire, s'est engagée dans l'installation de récolteurs de déchets le long du chemin de halage des Bords de Vire. A ce jour, près d'une dizaine de récolteurs, fabriqués à partir de palettes de bois, ont été implantés entre La Chapelle-sur-Vire et Gourfaleur, dont 4 sur le territoire de la commune.

Ces récolteurs permettent aux usagers du chemin de ramasser les déchets qu'ils trouvent par terre et de les déposer dans un contenant dédié. L'ANPER réalise, à partir des déchets prélevés, des études quantitatives et qualitatives visant à mieux comprendre la problématique de la pollution des cours d'eau et des océans.

L'association souhaite être accompagnée financièrement pour développer cette opération à caractère environnemental.

Avis de la Municipalité : favorable pour 150 € de subvention

Après délibération, le Conseil municipal :

DECIDE

- **Attribuer une subvention de 150 € à l'association ANPER.**

Pour : 28	Contre :	Abstentions :
------------------	-----------------	----------------------

Envoyé en préfecture le 17/09/2020

Reçu en préfecture le 17/09/2020

Affiché le

SLO

ID : 050-200063592-20200910-DELIB2020_060-DE

Pour copie certifiée conforme.

Le Maire
Laurent PIEN

